

# 16-ENTREPRISES

Les créations d'entreprises du champs ICS, stables autour de 2 500 unités par an de 1995 à 2002, enregistrent depuis 2003 une forte croissance pour atteindre 5 100 unités créées en 2010.

En 2010, les créations pures concernent les trois quarts des créations, les réactivations près du quart (24%) et les reprises moins de 2%.

Le secteur de la "Construction" regroupe 28% des créations de 2010. Avec les secteurs des "Services aux ménages", des "Services aux entreprises" et du "Commerce", ils couvrent presque les trois quarts des créations.

Tous secteurs confondus, le **taux de création**, qui donne une indication du renouvellement du tissu productif, s'élevait à 21% en 2010. Il est ainsi supérieur à celui de la France métropolitaine (7% en 2010).

Pour stimuler la création d'entreprises, de nombreuses aides existent au niveau des provinces, à travers leurs codes de développement et d'investissement, ainsi que de la part de nombreux organismes publics ou privés. Ces aides peuvent être logistiques (information, conseil, formation et accompagnement) ou financières (microcrédits, participation au capital, avances aux comptes courants, ou prêts d'honneur sans intérêts qui viennent consolider les fonds propres).

En 2010, les deux tiers des entreprises créées cinq ans auparavant existaient encore. Ce **taux de survie** varie selon le secteur d'activité de 49% à 84%, et selon la province : 65% en province Sud et 75% en province Nord. Les entreprises les plus fragiles concernent les activités financières et la construction. À l'inverse, les entreprises des "services collectifs, sociaux et personnels", et "d'immobilier, location et services aux entreprises" résistent mieux.

Le taux de survie se dégrade au fil des années : de 91% à six mois, il chute à 86% à un an, puis à 74% à trois ans et 67% à cinq ans. C'est toutefois au terme de la 1<sup>re</sup> année qu'il subit la plus forte baisse. Aussi, pour accompagner les premiers mois de la vie de l'entreprise, période qui débouche souvent sur une **cessation d'activité**, des pépinières d'entreprises ont été créées en province Sud et en province Nord. Outre la pépinière Espace Performance, deux nouvelles structures, Centre Sud créée en 2008, et Initiative Nord en 2010, offrent aux créateurs d'entreprises un réseau de services à coûts partagés. Une nouvelle pépinière d'entreprises devrait voir le jour à Canala.

► **Création d'entreprise.** La création d'entreprise se matérialise par l'immatriculation de l'unité au répertoire RIDET, et correspond à la création du premier établissement économique actif. Le concept de création d'entreprise est pris au sens large, et inclut tous les mouvements donnant lieu à une prise d'activité :

- **Création pure (ou création ex nihilo) :** création d'un établissement économiquement actif jusqu'alors inexistant, ayant pour conséquence l'exploitation de nouveaux moyens de production.
- **Reprise :** unité légale reprenant totalement ou partiellement l'activité d'un ou plusieurs établissements économiques d'une autre unité légale.
- **Réactivation :** c'est le fait pour une entreprise qui avait cessé son activité de la reprendre. Ce mouvement concerne surtout les personnes physiques, en particulier des artisans et des commerçants.

► **Champ ICS.** Le champ Industrie-Commerce-Services (ICS) est le champ de la statistique courante actuelle de la création d'entreprises. Il couvre les activités économiques marchandes des secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services, à l'exclusion des activités financières et de l'agriculture.

► **Taux de création.** Rapport du nombre de créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 31 décembre de l'année précédente. C'est un indicateur de renouvellement du système productif.

► **Taux de survie.** La durée de vie des entreprises est obtenue par la différence entre la date de cessation et la date de création. Le taux de survie à 1 an, 3 ans ou 5 ans est donc égal au nombre d'entreprises de la génération N encore actives lors de leur 12<sup>e</sup>, 36<sup>e</sup> ou 60<sup>e</sup> mois, divisé par le nombre d'entreprises créées l'année N.

► **Cessation d'activité.** Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise. Les cessations d'activité sont comptabilisées, dès lors que les formalités de radiation ont été effectuées par l'intéressé. Cette démarche n'étant pas obligatoire, le nombre de cessations est vraisemblablement sous-estimé.

SOURCE [1] ISEE, fichier RIDET.

## VOIR AUSSI

CCI : [www.cci.nc](http://www.cci.nc)

Annuaire du commerce, de l'industrie et des services : [www.jeco.nc](http://www.jeco.nc)

MEDEF : [www.medef.nc](http://www.medef.nc)

CMA : [www.cma.nc](http://www.cma.nc)

CANC : [www.canc.nc](http://www.canc.nc)

CEROM, *Entreprises de Nouvelle-Calédonie*, avril 2011.

# 16-ENTREPRISES

Début 2011, 52 000 entreprises étaient recensées en Nouvelle-Calédonie, secteurs privés et publics confondus.

Par secteur d'activité au sens de la **Nomenclature d'Activités Françaises (NAF)**, la Nouvelle-Calédonie compte le plus grand nombre d'entreprises dans les services, (66% des inscriptions). Viennent ensuite la construction (16%), l'agriculture (13%), et les industries (5%). Dans le détail, la "construction", les "activités immobilières", l'"agriculture" et le "commerce, réparation d'automobiles et de motocycles" regroupent à eux seuls la moitié des entreprises répertoriées au RIDET.

La répartition des entreprises par tranche de salariés montre l'importance continue des petites structures familiales et **entreprises artisanales** en Nouvelle-Calédonie. 88% des entreprises ne disposent en effet d'aucun salarié. Les **grandes entreprises** sont peu nombreuses : le nombre d'entreprises décroît rapidement avec le nombre de salariés : 5 100 comptent de 1 à 9 salariés, 620 de 10 à 19 salariés, 380 de 20 à 49 salariés. et seulement 190 entreprises emploient plus de 50 salariés (dont 90 qui emploient plus de 100 personnes)

Si en dix ans, le nombre d'entreprises de plus de 50 salariés a été multiplié par 1,5, leur part dans l'ensemble des unités inscrites au RIDET reste marginale (moins de 0,5% début 2011).

Près de la moitié des entreprises implantées en Nouvelle-Calédonie a un statut juridique de personne physique. Les associations forment le deuxième gros vivier d'entreprises avec 19% des inscriptions au RIDET. La Société à Responsabilité Limitée (SARL) ou la Société civile ont été choisies dans respectivement 15% et 13% des cas.

La province Sud concentre les trois quarts des unités de production, contre 18% pour le Nord et 7% pour les îles Loyauté. Toutefois, le développement économique du Nord est tiré par la zone VKP : le nombre d'entreprises qui y sont répertoriées progressent de 50% en cinq ans.

L'industrie, la construction et les services sont particulièrement concentrés en province Sud. À l'inverse, l'agriculture se répartit équitablement entre le Sud et le Nord et pour 12% dans les îles Loyauté.

► **Entreprise.** L'entreprise peut être définie comme une unité juridique de production, apte à faire des opérations de commerce : acheter, vendre, emprunter, prêter ; ou encore comme une personne physique ou morale exerçant de manière indépendante une activité professionnelle non salariée. En plus des différentes formes de sociétés, cette définition recouvre donc aussi les travailleurs indépendants, les associations ou les services publics. Il ne faut pas confondre la notion d'entreprise avec celle d'établissement, qui est le lieu où l'entreprise exerce son activité (une entreprise peut en effet avoir plusieurs établissements).

► **Nomenclature d'Activités Française (NAF).** C'est la codification officielle des activités exercées par les entreprises. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010, l'ISEE applique la Nomenclature des Activités Françaises révision 2 de 2008 (NAF rév.2). Cette nomenclature révisée permet de mieux refléter le développement de nouvelles activités économiques et facilite les comparaisons internationales. Toutes les activités économiques des entreprises inscrites au RIDET ont ainsi été recodifiées.

► **Répertoire d'Identification Des Entreprises et des Établissements (RIDET).** Géré par l'ISEE, le répertoire RIDET a été fondé par l'arrêté n°83-661/CG du 20 décembre 1983 portant création d'un système d'identification et d'un répertoire des entreprises et des établissements. Sa finalité est double :

- administrative : ce système d'identification assure en effet la couverture exhaustive du champ des entreprises et de leurs établissements ainsi que le suivi des principaux événements affectant leur état civil (création, modification, cessation d'activité...). Il permet l'identification précise et stricte des unités couvertes. De plus, il attribue un numéro unique obligatoire pour les relations avec les administrations et utilisable par tous les organismes intéressés.
- statistique : à l'occasion de la création ou de la déclaration modificative (changement d'adresse, de nom...), il est procédé à la collecte et à la codification de renseignements économiques.

► **Entreprises artisanales.** Voir 16.3.

► **Grandes entreprises.** Voir 16.4.

**SOURCES** [1] ISEE, Répertoire RIDET. [2] CAFAT.

## VOIR AUSSI

CCI : [www.cci.nc](http://www.cci.nc)

CMA : [www.cma.nc](http://www.cma.nc)

CANC : [www.canc.nc](http://www.canc.nc)

P. Godin, *Enquête sur les petites entreprises kanak en tribu*, mai 2009 : [www.nouvellecaledonie2025.gouv.nc](http://www.nouvellecaledonie2025.gouv.nc)

Nouvelle-Calédonie 2025, Schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie : [www.nouvellecaledonie2025.gouv.nc](http://www.nouvellecaledonie2025.gouv.nc)

CEROM, *Entreprises de Nouvelle-Calédonie*, avril 2011.

# 16-ENTREPRISES

En Nouvelle-Calédonie, l'artisanat revêt une importance certaine. Répartis sur l'ensemble du territoire, les artisans permettent en effet de fixer les populations et de développer l'activité dans certaines zones géographiques.

Selon la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Calédonie**, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, 11 500 entreprises artisanales étaient inscrites au **Répertoire des métiers**, soit 2 800 de plus qu'en 2000. 74% des **entreprises artisanales** sont concentrées dans le Grand Nouméa, 15% en province Nord, dont 5% dans la zone Voh-Koné-Pouembout-Poya, et 5% en province des îles Loyauté. Depuis deux ans, les entreprises artisanales connaissent une belle progression dans la zone VKP.

Avec une valeur ajoutée estimée à seize milliards de FCFP (soit environ 4% du PIB), l'artisanat participe pleinement au développement économique de la Nouvelle-Calédonie.

Au niveau de l'emploi, en comptabilisant les chefs d'entreprises, les salariés et les apprentis, ce sont près de 16 000 personnes qui travaillent dans l'artisanat, soit 19% de l'emploi total en Nouvelle-Calédonie.

La densité artisanale, c'est-à-dire le rapport du nombre d'entreprises artisanales à la population, est de 467 entreprises pour 10 000 habitants, soit trois fois plus qu'en France métropolitaine (144 en 2008) et bien supérieure à celle enregistrée dans les départements d'Outre-Mer français.

La part des sociétés de capitaux augmente progressivement, passant de 11% à 14% entre 2004 et 2010, mais l'entreprise individuelle reste largement prépondérante chez les artisans calédoniens (86% des entreprises). À l'inverse, en France (métropole et DOM), quatre entreprises artisanales sur dix sont structurées en sociétés de capitaux.

Le bâtiment est le secteur phare de l'artisanat avec 57% des entreprises artisanales. Toutefois, les services (22% des entreprises) connaissent une belle progression depuis deux ans.

Début 2011, les chefs d'entreprises artisanales étaient environ 11 000. 80% d'entre eux étaient des hommes et leur âge moyen était de 48 ans. Le **taux de qualification** des artisans progresse depuis deux ans et se situe en 2011 autour de 23%. Il est le plus élevé dans le secteur des services (26%), et le plus bas dans l'alimentation (12%).

► **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Calédonie.** Créée le 14 août 1979, la **Chambre de Métiers de Nouvelle-Calédonie** est un établissement public chargé de représenter les intérêts généraux de l'Artisanat et du secteur des Métiers de Nouvelle-Calédonie. Constituée de 30 membres élus, son rôle est de tenir le Répertoire des Métiers, d'améliorer les conditions d'exercice des métiers artisanaux, d'assurer la formation des jeunes et le perfectionnement des artisans et compagnons, de favoriser le développement des entreprises artisanales et d'assurer la défense et la représentation des intérêts professionnels, économiques et sociaux de l'artisanat.

► **Répertoire des métiers.** Il a pour but de recenser les artisans et de mesurer avec exactitude la force économique et sociale qu'ils représentent, ce qui rend ensuite possible la mise en place, par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, d'actions fondées et efficaces.

L'inscription y est obligatoire pour toutes les entreprises artisanales, personnes physiques ou sociétés de moins de 10 salariés entrant dans l'une des six catégories de métiers du répertoire (alimentation, bâtiment, bois-ameublement, métaux-mécanique-électricité, cuir-textile-vêtement, hygiène et divers). La révision de la Nomenclature d'Activités Française de l'Artisanat au 1<sup>er</sup> septembre 2010 a entraîné la suppression de près de 800 établissements du fichier du Répertoire des Métiers (espaces verts, traiteurs et dessin en bâtiment).

► **Entreprise artisanale.** Sont considérées comme artisanales les activités de production, de transformation, de réparation ou de prestation de service, nécessitant en partie un travail manuel dans la fabrication du produit. L'entreprise artisanale doit employer moins de 10 salariés au moment de son inscription au Répertoire des Métiers.

► **Taux de qualification.** C'est le rapport du nombre d'artisans qualifiés au nombre total d'artisans. Par "qualification" est entendue une formation technologique et théorique sanctionnée par l'obtention d'un diplôme professionnel.

**SOURCE** [1] CMA, Observatoire de l'Artisanat, chiffres clés 2010.

## VOIR AUSSI

CMA : [www.cma.nc](http://www.cma.nc)

# 16-ENTREPRISES

Fin 2010, seules 190 entreprises du **secteur marchand** dépassaient les 50 salariés, 40 les 100, 35 les 200, 15 entreprises les 500 et une seule dépassait les 1 000 personnes.

Les 50 premières entreprises du secteur marchand en termes d'effectifs salariés permettent de mettre en avant les caractéristiques du système productif calédonien. Ainsi, au 1<sup>er</sup> rang, on retrouve le nickel. La SLN, 1<sup>er</sup> employeur privé en Nouvelle-Calédonie, précède d'autres sociétés d'**extraction minière** ou de **métallurgie du nickel** : Vale Nouvelle-Calédonie (au 3<sup>e</sup> rang), Nickel Mining Company (au 4<sup>e</sup>), Société Minière Georges Montagnat (au 32<sup>e</sup>). ENERCAL, producteur d'électricité dont l'activité métallurgique est grosse consommatrice, occupe la 8<sup>e</sup> position, alors que EEC occupe la 17<sup>e</sup> place.

La **construction** est représentée par sept entreprises parmi les 50 premières, parmi lesquelles figure Koniambo Nickel SAS pour la construction de l'Usine du Nord.

Les deux nouvelles usines métallurgiques, de Vale NC et de Koniambo Nickel SAS, soutiennent également l'emploi dans la restauration, destinée aux employés sur site, avec les sociétés Sodexo et Catering International et Services, respectivement à la 6<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> place. L'importance des **transports** et des **communications** pour un territoire insulaire comme la Nouvelle-Calédonie, fortement dépendant de ses liens avec l'extérieur, ressort avec l'OPT, qui détient la 2<sup>e</sup> place, et les sociétés de transport aérien, Air Calédonie International (en 5<sup>e</sup> position) et Air Calédonie (en 13<sup>e</sup> position).

L'activité liée au **secteur du tourisme** est également représentée dans les 50 premières entreprises avec les hôtels comme le Méridien de Nouméa et le Nouvata Park Royal.

Gros pourvoyeur d'emplois, le commerce compte quelques-unes des plus grosses entreprises. Deux grandes enseignes métropolitaines de la grande distribution occupent les 15<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> rangs.

Les restructurations intervenues au niveau du **système bancaire** au cours de ces dernières années expliquent que les quatre banques de Nouvelle-Calédonie figurent parmi les trente premières entreprises, avec notamment la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI), la Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC) et la Société Générale Calédonienne de Banque qui occupent respectivement les 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> positions.

► **Secteur marchand.** Au sens de la NAF (voir 16.2), une *unité marchande* (privée ou publique) est celle pour laquelle les ventes, ou tout autre mode de valorisation de la production sur le marché, représentent une part majoritaire des ressources. Par opposition, une *unité non marchande* est celle pour laquelle les ventes représentent une part minoritaire des ressources ; on distingue les unités non marchandes à caractère privé (les ressources sont constituées principalement de contributions volontaires des ménages : associations, clubs sportifs...) et celles à caractère public (principalement l'administration, où les ressources sont constituées de prélèvements obligatoires ou de subventions publiques).

- **Extraction minière.** Voir 19.3.
- **Métallurgie du nickel.** Voir 19.3.
- **Construction.** Voir 21.2.
- **Transports.** Voir 23.4.
- **Communications.** Voir 9.8.
- **Secteur du Tourisme.** Voir 24.1.
- **Système bancaire.** Voir rubrique 22.3.

---

**SOURCES** [1] ISEE, Répertoire RIDET. [2] CAFAT.